

AVISU CESEC 2022-49¹
AVIS CESEC 2022-49

Relatif à la
Rilativu à a

Préparation du nouveau schéma des enseignements artistiques 2023-2028 et conventionnement avec l'Etat portant sur l'éducation artistique et culturelle

Praparazione di u novu pianu 2023-2028 insegnamenti artistiche è accordu cù u Statu nantu à l'educazione artistica è culturale

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 29 novembre 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse **demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la Préparation du nouveau schéma des enseignements artistiques 2023-2028 et conventionnement avec l'Etat portant sur l'éducation artistique et culturelle ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 29 di nuvembre di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chi **dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a Praparazione di u novu pianu 2023-2028 insegnamenti artistiche è accordu cù u Statu nantu à l'educazione artistica è culturale ;**

Après avoir entendu, Andrée GOUTH GRIMALDI, Directrice de la culture et Yolaine LACOLONGE, cheffe du service « action pédagogique, artistique et culturelle » ;

À nant'à u raportu di Pat O'BINE, per a cummissione « educazione, furmazione, giuventù » ;

U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 13 di dicembre di u 2022, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chi seguita

Le rapport relatif à la politique de la collectivité de Corse en faveur des enseignements artistiques et de l'éducation artistique et culturelle présente une nouvelle approche pour la construction du futur schéma régional dans ce secteur pour la période 2023 – 2028, ainsi qu'un projet de convention avec l'Etat (Education nationale et DRAC) ayant pour objectif 100 % d'éducation artistique et culturelle pour les jeunes corses et sur tout le territoire. « Ingrandà incù a cultura » est l'axe prioritaire de sa politique culturelle.

La Collectivité de Corse, en sa qualité de « cheffe de file » de la politique culturelle conférée par la Loi de 2002, a mis en place un premier schéma en 2013. Depuis cette époque, 2 schémas ont été réalisés avec des avancées significatives, mais incomplètes.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse affirme vouloir s'engager dans une action volontariste pour mettre en place un enseignement artistique de qualité accessible à toutes et à tous sur l'ensemble de territoire.

Aussi, le schéma des enseignements artistiques arrivant à échéance, elle souhaite amorcer une réflexion stratégique et la construction d'un outil partagé avec les acteurs du secteur, y compris les communes et les EPCI.

Pour ce faire, elle va s'appuyer sur le bilan des schémas précédents et démarrer un cycle de réunions de travail avec ses partenaires afin d'aboutir à la présentation du nouveau schéma en Avril 2023.

Par ailleurs, comme prévu par la réglementation en vigueur et dans l'objectif de généraliser l'éducation artistique et culturelle, la Collectivité de Corse et la DRAC de Corse ont élaboré un projet de convention, déclinaison des protocoles d'accords nationaux, avec mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique.

Le CESECC souligne et salue le travail conséquent réalisé sur cette question ainsi que la volonté et l'ambition affichées dans ce secteur essentiel pour le dynamisme de la vie culturelle.

Le CESEC soutient le développement des « pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique » qui sont une solution originale adaptée aux caractéristiques de notre île.

Le CESECC apprécie d'avoir pu disposer d'un bilan exhaustif. Il a bien noté la démarche de la Collectivité de Corse de consulter en amont les partenaires institutionnels pour l'élaboration des schémas et politiques d'orientation. A cet égard, **le CESECC s'engage** à apporter, pour Mars 2023 au plus tard, sa contribution comportant son analyse du bilan et ses préconisations.

Le CESECC confirme :

- qu'**il soutient** fortement la demande de requalification du Conservatoire Henri Tomasi en Conservatoire à Rayonnement Régional,
- qu'**il souligne** l'importance capitale que soit recherchée au plus vite une solution pour éviter la rupture d'éducation artistique tous domaines entre le primaire et l'université,
- qu'**il souhaite** l'intégration du théâtre et de la musique traditionnelle dans ces cursus.

Le CESECC remarque que la convention proposée présente un ensemble de projets dont la mise en œuvre ne pourra qu'être bénéfique au territoire et à son développement artistique et culturel.

Le CESECC prend acte du bilan et de la proposition de méthode de travail et **émet** un avis favorable à la signature de la convention avec l'Etat (DRAC de Corse et Académie de Corse).

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI